

N° 11/6.07
PREAVIS N° 11/5.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LA TRANSFORMATION DES PLACES DE PARC VOITURES EN PLACES RESERVEES AUX DEUX ROUES SUR LES DEUX SURFACES SITUEES SOUS LE PONT AR A L'EST ET A L'OUEST DU GIRATOIRE DU MOULIN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Sylvie POUSAZ, Brigitte COENDOZ, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Geneviève REGAMEY, de MM. Pompilio URSO, Jean-Jacques REGAMEY, et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT. Elle s'est réunie le mardi 15 mai 2007 à l'Hôtel de police. Elle remercie MM. Denis PITTET et Yves PACCAUD, municipaux, ainsi que M. Philippe DESARZENS, commandant de police, et M. Paul CHARDONNENS, responsable de la signalisation à Morges pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et exhaustives.

1 PRÉAMBULE

Les surfaces, sises sous le pont de l'autoroute A1, relèvent du domaine privé du Canton de Vaud et sont administrées par le Centre d'entretien de Bursins. La Commune de Morges en assure la gestion et l'entretien. Pour ces raisons, la rétrocession du prix des locations se monte à 50 % du revenu occasionné par la location.

Actuellement la surface est répartie en 50 % places voitures et 50 % places 2 roues.

Plusieurs faits nouveaux ont motivé ce préavis :

- l'augmentation constante du nombre de deux roues. La Section Signalisation a procédé à divers comptages des deux roues dans le secteur concerné durant l'été 2006. Ces comptages ont montré que c'est plus de 280 cycles, cyclomoteurs, scooters et motos qui sont stationnés journalièrement.
- le manque chronique de places de parc sûres et aménagées convenablement destinées aux deux roues dans le secteur large de la Gare CFF.
- des travaux sont prévus dans le quartier ces prochaines années, avec le risque que les places de vélos de la place de la Gare soient supprimées pendant les travaux
- la politique de la ville en faveur du développement durable et de la mobilité douce.
- demande des usagers (entre autres l'Association Pro Vélo)

Dans cette optique, la Direction de la sécurité publique et protection de la population a développé le projet suivant :

Transformation de 26 places de parc voitures situées sous l'autoroute au Nord de la gare en :

- 106 places destinées aux cycles avec des supports à vélo,
- 126 places destinées aux deux roues motorisés, marquées au sol.

Une signalisation adéquate sera créée.

Des poteaux de barrage seront posés à intervalles réguliers, 1m50, pour éviter le parcage de voiture.

2 PRESENTATION ET ARGUMENTATION

Le préavis est clair mais les commissaires se sont attardés sur certains points décrits ci-après

2.1 Places de parc voitures

Les locataires actuels ont été avertis et les locations se font maintenant de mois en mois.

Aucune proposition de remplacement ne peut être faite par la ville (pas de place de location libre). Les personnes concernées pourront se mettre dès maintenant sur la liste d'attente pour une nouvelle place.

Les 9 places restantes resteront allouées aux mêmes locataires.

2.2 Places pour vélos

Les places de parc deux roues au Nord de la Gare sont naturellement protégées des intempéries par le pont de l'autoroute.

L'éclairage sera amélioré pour plus de sécurité, y compris dissuader les vandales de commettre leurs méfaits (des études ont démontré qu'un bon éclairage diminue le risque) et également pour le confort des usagers (par exemple, essayez d'ouvrir un cadenas à chiffres dans la nuit !).

2.2.1 Support pour cycles

Les supports pour cycles seront fixés au sol.

Selon la demande de la commission, ces supports devront remplir certains critères tels que :

- éviter le voilage de la roue avant ou toute autre dégradation au vélo
- permettre aux utilisateurs d'accrocher un cadenas ou tout autre système anti-vol au support
- son utilisation doit être facile, non dangereuse, et pratique pour l'utilisateur
- son entretien aisé pour la commune

2 systèmes sont à l'étude, l'un plus cher que l'autre.

La commission souhaite encore que si le système le plus cher est choisi, ce qui occasionnerait probablement un surcoût, le Conseil soit averti et que l'argumentation soit donnée pour ce choix.

2.3 Places pour 2 roues motorisés

Ces places seront marquées au sol.

Pas de question particulière à part pour les quads; ces véhicules répondent aux critères des motos mais ne peuvent se parquer sur des places de motos. (trop larges).

La commission s'est aussi posé la question de parcage moto payant. Il a été répondu que cela était faisable, mais ce sujet n'a pas été abordé par la Municipalité pour l'instant.

2.4 Entretien

Les coûts d'entretien sont calculés sur une moyenne annuelle.

Ces coûts comprennent la maintenance normale, le remplacement de pièces pour les supports et l'entretien du marquage au sol ainsi que d'éventuels dégâts dus au vandalisme d'une part, et les coûts liés à l'éclairage, d'autre part.

3 CONCLUSION

Tous les commissaires ont compris la nécessité de la création de ce parking pour 2 roues. Le préavis et les explications complémentaires de MM. Paccaud, Pittet, Desarzens et Chardonnens, nous ont donné les éclaircissements nécessaires pour accepter les conclusions du préavis telles quelles.

Vu ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 8'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2007;
4. de dire que les recettes annuelles seront diminuées de CHF 31'200.00.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

A.-C. Aubert

Annexe : un plan

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 juin 2007.